



AVIS PUBLIC

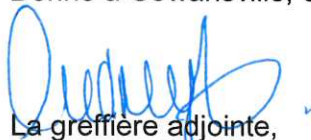
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1786-01-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1786 PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2021, le ***Règlement numéro 1786-01-2021 modifiant le règlement numéro 1786 Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes.***

Ce règlement a pour objet d'octroyer une aide financière à un organisme en vertu du programme AccèsLogis Québec.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00. Toutefois, en raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents sur rendez-vous en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 9 juin 2021.


La greffière adjointe,
Audrey Gagné